

FACTURE N° 4120018
N/REF : 27/11/2024 15H15 C:000724 I:01727

GUYOT INDUSTRIE

V/Appel du Mercredi 27/11/2024 a 15H15

**ZI DE KEROLZEC
29600 ST MARTIN DES CHAMPS**

IMMEUBLE : KEROLZEC
ZI DE KEROLZEC
29600 ST MARTIN DES CHAMPS

Guipavas, le 03 Décembre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : GUYOT ST MARTIN DES CHAMPS LD KEROLZEC
MOTIF : POMPAGE ET CURAGE SELON BESOIN
Donneur d'ordre : M. Y. LE GOFF

INTERVENTION DU 28/11/2024
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
DÉBOUCHAGE BASSIN D'ORAGES VERS LE SÉPARATEUR
ÉCRÉMAGE DES DIFFÉRENTS BASSINS
POMPAGE LAVAGE DE DEUX AVALOIRS DANS LE HANGAR DE TRI
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

DÉCHETS : 3,98 T D'EAUX HYDROCARBURÉES

OBSERVATIONS : SB AB Email envoyé le 03/12/24 a 08H09 M. Y. LE GOFF

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
3,00	Heure Hydrocureur+chauffeur	1	176,00	528,00
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
3,98	T(s) déchets Eaux hydrocarburées traités	1	185,00	736,30
TOTAL H.T.				1264,30
T.V.A. a 20,00%				252,86
TOTAL T.T.C.En EURO				1517,16

Valeur en votre reglement au 31 Janvier 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal (Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008).
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros.
TVA acquittée sur les encaissements.